

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCALISÉE
A ORVEAU

SOCIÉTÉ ETS ARNOULT

Projet : Exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) (rubrique n° 2760-3 de la nomenclature des ICPE – Volume d'entreposage : 59 820 m³ et Capacité de stockage : 119 640 tonnes) située Lieu-dit de la Justice.

consultation du public du mercredi 27 février au samedi 30 mars 2019 inclus

(arrêté n° 2019-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 027 du 30 janvier 2019)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable à l'accueil de la mairie d'ORVEAU, 4 grand-rue Guy Gauthier (01 64 57 66 11) :

- les mercredis : de 14h00 à 18h00 (sauf le mercredi 6 mars 2019)
- les samedis : de 10h00 à 12h00 (sauf le samedi 9 mars 2019)

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne (www.essonne.gouv.fr – **Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/ ORVEAU/ Sté ETS ARNOULT**).

Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :

- sur le registre déposé à l'accueil de la mairie d'ORVEAU,
- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :
M. le Préfet de l'Essonne
DCPPAT/BUPPE/VB
CS 10701
91010 EVRY CEDEX
- par message électronique envoyé jusqu'au 30 mars 2019 à :
pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr

Décision :

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.